



J'ai trouvé une mouette ou un goéland



© Aurélien Audevard

Le bec noir, le plumage tacheté et les pattes rosées: il s'agit d'un jeune **Goéland leucopée**



© Aurélien Audevard

Le bec jaune avec un point rouge et les pattes jaunes: il s'agit d'un **Goéland leucopée** adulte



© Aurélien Audevard

Le bec et les pattes rouges: il s'agit d'une **Mouette rieuse**. Dans ce cas, reportez-vous à la fiche 'oiseau d'eau'

J'ai trouvé un jeune goéland :

A savoir :

Les goélands leucopées nichent fréquemment en plein centre des grandes villes portuaires (Nice, Toulon, Marseille par exemple), sur les toits des bâtiments.

Les jeunes s'éloignent du nid et se retrouvent au sol : dans la rue, dans un jardin, sur une terrasse...

Les parents ne sont jamais loin. Ils continuent tous les deux à nourrir leur progéniture et à la défendre.

L'émancipation au sol dure entre 15 jours et un mois et est naturelle.



GESTES A FAIRE

Un oisillon **doit être laissé sur place**. Si nécessaire, déplacez-le à l'abri des dangers dans les 50 mètres aux alentours. Le fait de le toucher n'entraînera aucun rejet des parents.



Attention

Les goélands adultes peuvent se montrer agressifs pour protéger leurs jeunes. Si vous vous approchez d'un jeune goéland encore sous surveillance des adultes, pensez à vous protéger le visage. Le bec est coupant.



ATTENTION : Ne tentez en aucun cas d'élever l'oiseau chez vous.

Les soins à la faune sauvage sont très différents des soins à la faune domestique. Pour favoriser les chances de survie de l'animal, les soins doivent être effectués par des professionnels dans des infrastructures adaptées. Les conséquences d'une mauvaise prise en charge sont multiples: carences dues à une mauvaise alimentation, blessures suite à un mauvais conditionnement, application de mauvais traitements pour soigner une maladie...

J'ai trouvé un goéland adulte blessé :

A savoir :

Le centre régional de sauvegarde de la faune sauvage de la LPO PACA ne peut pas prendre en charge les goélands par manque de structures adaptées et de ressources humaines et financières suffisantes. Pour les goélands leucophées trouvés à Marseille, adressez-vous à ALLO MAIRIE au 0810 813 813



GESTES A FAIRE

Préparez le conditionnement de l'animal :

1. Préparez un carton mesurant environ 1,5 fois la taille de l'oiseau, avec des trous sur le dessus,
2. Déposez du papier journal au fond.

Capturez l'animal : Faîtes attention, le bec des Goélands est coupant.

1. Munissez-vous de gants en cuir, d'un grand tissu et d'un vêtement épais à manche longue,
2. Approchez-vous (dans l'idéal à plusieurs personnes) calmement de l'animal,
3. Recouvrez-le du tissu afin que la tête soit masquée,
4. Saisissez l'arrière de la tête recouverte par le tissu afin de la maîtriser, soulevez le corps de l'animal en vous assurant que les ailes soient collées au corps,
5. N'approchez pas l'animal de votre visage et déposez-le dans le carton,
6. Lâchez la tête en dernier,
7. Retirez le tissu calmement et fermez le carton avec du scotch.

Conditionnez l'animal :

1. Ne lui donnez pas d'eau ou de nourriture,
2. S'il s'agit d'un oiseau qui vous semble très faible, posez une bouillotte ou une bouteille d'eau chaude contre un côté du carton.
3. En cas de présence de mouches, couvrez le carton d'une moustiquaire ou d'un tissu très fin afin d'éviter que les mouches viennent pondre sur l'animal.



AGIR pour la
BIODIVERSITÉ
Provence-Alpes-Côte d'Azur



Fiche conseil faune sauvage en détresse

Centre régional de sauvegarde de la faune sauvage

Château de l'environnement 84480 Buoux • crsfs-paca@lpo.fr • paca.lpo.fr • Tél. : 04 90 74 52 44



Apporter l'animal à un vétérinaire

Les vétérinaires ont obligation de répondre à tout appel concernant la prise en charge (premiers soins dans le but de relâcher l'animal ou euthanasie dans le cas où l'animal souffre) de la faune sauvage en détresse d'après l'article R242-48 du code rural et de la pêche maritime. Ces soins seront exercés gratuitement car la loi précise qu'un animal appartenant à la faune autochtone n'appartient à personne. Si le professionnel de la santé animale ne se juge pas compétent pour réaliser un diagnostic, il doit fournir les coordonnées d'un confrère.

Remettre l'animal en liberté

Si, d'après le diagnostic du vétérinaire, l'animal peut retrouver sa liberté, privilégiez un lieu de relâcher éloigné des routes et proche d'un point d'eau. Si c'est un jeune il convient de le laisser sur son lieu de découverte.



La faune sauvage et la loi

La détention d'oiseaux sauvages en captivité est interdite sans autorisation spéciale.

N'hésitez pas à contacter le centre de sauvegarde ou l'ONCFS de votre département pour plus de renseignements.



AGIR pour la
BIODIVERSITÉ
Provence-Alpes-Côte d'Azur



Fiche conseil faune sauvage en détresse

Centre régional de sauvegarde de la faune sauvage

Château de l'environnement 84480 Buoux • crsfs-paca@lpo.fr • paca.lpo.fr • Tél. : 04 90 74 52 44

